L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 7 AVRIL 1894.

SALLE DES ODD FELLOWS.

Concert Mexicain.

MR. ET MME DE NAVA.

Aujourd'hui, à 1 heure de l'après-midi, quatrième Concert-matinée donné par Mme et M. de Nava. Sera-ce le dernier ? Nous espérons bien que non. A chaque audition, le succès grandit, l'admiration se propage ; c'est comme une épidémie, bienfaisante celle-là ; si bien que si le charmant couple qui a nom de Nava donnait un cinquième, un sixième Concert, il y aurait, chaque fois, salle comble. Nous aurions bien des choses à dire sur ce sujet, mais nous n'avons pour cela ni le temps ni l'espace voulus; il faut nous borner à attirer l'attention du lecteur, de l'amateur sur le programme du concert de la matinée d'aujourd'hui.

Parlons d'abord de l'astre principal de la pleïade, de Mme de Nava. Elle chantera la célèbre valse de l'Ombre de Dinorah, de Meyerbeer. Nous le lui avons déjà entendu exécuter et nous pouvons affirmer d'avance, et à coup sûr, qu'elle y obtiendra un éclatant succès—un succès de dames et l'on tait qu'en fait d'art un succès de dames compte pour deux.

Puis, le boléro des "Vêpres Siciliennes," une des plus brillantes compositions de Verdi. Bien entendu, qu'il y aura rappel et bis après le second morceau, comme après le premier. Cela fait quatre morceaux au lieu de deux.

Quant à M. J. de Nava, il exécutera l'air de la "Traviata" et l'air d' "Aïda", ce qui lui vaudra également deux rappels.

Puis vient le tour de M. Lelo de Larrea, un pianiste plus distingué, un meilleur compositeur qu'on ne se l'imagine, et qui ne quitte jamais le piano tant que dure le concert, car il est tout à la fois compositeur, soliste et accompagnateur.

Il a à son actif pour le concert, quatre ou cinq morceaux : une Berceuse, de Griez ; un Menuet, de Bolzoni; un nocturne, de Chopin; une Tarentelle, de Scharawenka ; et une Gavotte de sa composition—un très joli artiste que M. de Larrea, malgré son extrême jeunesse.

Le concert se terminera par le Duo de Mignon, d'Ambroise Thomas.

Voilà plus qu'il ne faut pour faire salle comble. Nous verrons bien, cet après-midi.

OPERA FRANÇAIS.

C'est ce soir, à 8 heures, qu'a décidément lieu la grande soirée offerte à M. Eugène Field par l'élite de la société néo-orléanaise et par plusieurs clubs artistiques et littéraires, avec le concours de M. L. Fonteynes, de l'Opéra, de Mme Tylda, première chanteuse Falcon qui a été l'étoile de cette saison au théâtre de la rue Bourbon et de Mlles Jennie Wolfe et Etta Roehl.

Mme Tylda exécutera le "Rêve du Prisonnier," et le "Calesera," chanson espagnole, qui lui a déjà valu de si brillants succès.

Mlle Jeanne Wolfe jouera la "8e Rapsodie Hongroise," de Listz. Mlle Roehl exécutera l'air "d'Hérodiade," de Massenet, et M. Fonteynes "Les Rameaux" de Faure ainsi qu'une mélodie tirée d' "Hérodiade".

C'est naturellement M. Eugène Field qui s'est chargé de la partie dramatique. Il y est passé-maître, comme chacun sait, et il est inutile de revenir sur les succès qu'il a obtenus cet hiver. M. Eugene Fields parlera au commencement et à la fin de la soirée.

Many Persons are broken down from overwork or household cares. Brown's Iron Bitters Rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

SALLE DES ODD FELLOWS.

LES B'NAI B'RITH.

Ce soir, à la salle des Odd Fellows, grande soirée donnée par l'ordre des B'Nai B'Rith, en l'honneur de M. Jacob Furth, de St-Louis.

Concert vocal et instrumental, avec le concours de l'orchestre Wolff, de Mme Tylda, de l'Opéra ; de M. Fonteynes, du même théâtre ; du prof. Hesselberg.

Il sera prononcé plusieurs discours par MM. Morris Marks, Edj, Kahn, et surtout par le héros de la soirée, M. Jacob Furth—superbe soirée qui attirera toute la colonie juive de la Nouvelle-Orléans et aussi bien des chrétiens.

RECITAL.

C'est ce soir, à 4 heures, que Mme Marguerite Samuel donne son premier "Piano Recital," dans les salons de M. Werlein; elle doit en donner trois en tout.

Le second aura lieu le samedi 14 et le troisième, le samedi 21 avril.

Mme Samuel a ses fidèles comme chacun sait, et les séances qu'elle donne sont toujours très suivies par les amateurs de bonne musique.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Hier soir, la compagnie Palmer a joué pour la dernière fois "Saints and Sinners," au milieu des applaudissements accoutumés. Succès pour MM. Lackaye, Stoddard et Madeline Bouton.

Aujourd'hui, en matinée, à 1 heure de l'après-midi, "Keeping up Appearances" avec "A Pair of Spectacles" comme lever du rideau.

Ce soir, "Jim, the Penman." Demain soir commence la seconde semaine de la troupe Palmer, première représentation de la "Dancing Girl," la meilleure pièce du répertoire de cette excellente troupe, avec Mme D. P. Bowers, dont on connaît la haute valeur comme artiste. MM. Stoddard et William Lackaye joueront les, principaux rôles. Celui de la "Dancing Girl" sera jouée par Miss Virginia Harned, arrivée tout exprès de New York. La direction compte beaucoup sur cette pièce, qui fera sensation et sera le plus grand succès de la saison à ce théâtre.

GRAND OPERA HOUSE.

Aujourd'hui, pour les dernières apparitions de M. Goodwin "A Gilded Fool". Puis viendra demain la première représentation de "The Power of the Press" pièce que nous ne connaissons pas, mais dont les journaux du Nord disent le plus grand bien.

On sait, du reste, combien M. Greenwall est soucieux de la renommée de son théâtre. Il est toujours à l'affût des bonnes occasions; il ne fait que d'excellents engagements et ne donne que des pièces de premier ordre.

"The Power of the Press" fera sensation cette semaine au Grand Opera House. Nous espérons la voir dès demain soir et pouvoir en rendre compte mardi matin.

THEATRE ST-CHARLES.

Aujourd'hui, en matinée et le soir, deux représentations successives de "Midnight Alarm", les deux dernières de la saison. Toujours le même succès que le premier jour.

Demain soir, première représentation du drame essentiellement populaire intitulé "The Phœnix", habilement interprété par deux véritables étoiles, Milton Nobles et Dolly Nobles. Le rôle si connu du vieux prêteur sur gages, Moses Solomon, sera joué par M. Milton Nobles. Ceux qui connaissent la pièce savent qu'au premier acte, ou plutôt au prologue, il y a un terrible incendie qui ne manque jamais son effet. C'est même de là que vient le titre de la pièce.

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au

DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER

LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.

Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur, pure ammoniaque, alun et autre ingrédient falsifiant.

40 ANS D'ÉPREUVE

La meilleure de toutes les poudres-levain.—Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder

Absolument Pur.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 7 Avril 1894.—Indications pour la Louisiane: Temps généralement beau, avec pluie probable dans tout l'Etat ; vents d'est.

Température du 6 avril 1894.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens. No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades.
7 heures du matin	58	13
Midi	66	17
3 P. M.	68	18
6 P. M.	66	17

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

MARIAGES.—Jeremiah McCarthy à Mlle Mary Trelford ; George Washington à Mlle Rosa Lanard ; Daniel John O'Neil à Mlle Mary Whitmeyer, veuve d'Adolph Lippert; Newton J Williams à Mlle Annie Leary ; Heathcote Carlys à Mlle Katie E. Cullen ; Silas W. Edmunds à Mlle Clara L. Utter, veuve de McNeely ; Paul Truch à Mlle Stella Fleury.

NAISSANCES. - Mme Salvatore Gendusa, un garçon ; Mme Edward Mill, un garçon ; Mme James Evans, un garçon ; Mme Isidore F. Masson, une fille.

DÉCÈS.—Christopher Flood, 84 ans, Asile des Petites Sœurs des Pauvres ; Pompey Horn, 60 ans, rues Galvez et Commune ; John B. Rossi, 2 ans, rues St Pierre et Marais ; George E. Foster, 28 ans, 150 rue Webster ; Otto Hoffman, 53 ans, 153 rue Chartres ; Mme Veuve Catherine Stokes, 62 ans, 328 rue Magazine ; James T. Boyle, 63 ans, 576 1-2 St-Claude ; Lydia Coleman, 33 ans, 529 rue Colisée ; Michel Léon, 58 ans, rue Ste-Anne, entre Johnson et Galvez; Laura Campbell, 94 ans, 223 Esplanade ; Félix Sanno, 64 ans, rues Tchoupitoulas et Austerlitz; Georgiana Montgomery, 36 ans, rues Philip prce Baronne.

Ventes Inscrites au Bureau des Aliénations.

J. M. Soubira à veuve J. A. Dnliepore, un terrain borné par les rues St Antoine, St-Claude, Marais et Bagatelle, $900.

A. Oliver et al. à D. Kelleher, un terrain borné par les rues Liberty, Gravier, Perdido et Howard, $1,690.

Les mêmes à Mlle A. Linehan, un terrain borné par les rues Liberty, Perdido, Franklin et Gravier, $1,500

J. Dugue à Mme E. D. Frolich, un terrain borné par les rues Cortez, Douane, Bienville et Télémaque, $175.

J. Schurmann à J. Fogarty, un terrain borné par les rues South Front, Erato, Gaiennié et South Peters, $500.

Mme E. Lafonta et al. à William Horkan, trois terrains bornés par la Promenade Carondelet, les rues Salcedo, Toulouse et Gayoso, $300.

W. J. Oberle à F. Behrens, un terrain borné par les rues Carondelet, Terpsichore, Baronne et Melpomène, $5,600.

William A. Lawless à O. H. Schœnhausen, une moitié indivise de deux terrains bornés par les rues Canal, Douane et Rocheblave, $1,750.

J. H. Palmer à Mme E. Viccello, un terrain borné par les rues Troisième, Quatrième, Franklin et Liberty, $580.

P. Gallagher à Mme A. Carey, une portion de terre bornée par les rues Thalie, Locust, Freret et Melpomène, $800.

Succession de A. E. Peters, Jr., à J. C. Gilmore, onze terrains bornés par les rues State, Laurel, Patton et la ligne Burtheville, $3,055.

Dr E. Berjot à S. Nosacka, un terrain borné par les rues Bourbon, Ste-Anne, Domaine et Royale, $3,500.

Jean Din à F. J. Grillot, deux terrains bornés par les rues Royale, Dauphine, Lizardi et Forstall, $375.

Third District Building Association à Mme P. Dutel, deux terrains bornés par les rues Espagne, St-Jean-Baptiste, Girod et Washington, $750

W. T. Coats au Eureka Homestead Society, un terrain borné par les rues Berlin, Dryades, St-Denis et Napoléon, $1,200.

J. A. Roura et al à H. Rooney, un terrain borné par les rues Levée, Champs-Elysées, Victoire et Marigny, $3,500.

Mme L. Stephens à W. A. Stewart, un terrain borné par les rues Hôpital, Bourbon, Dauphine et Ursulines, $1,800.

G. Marshall, Jr., à P. Bernard, un terrain borné par l'Avenue de la Louisiane, les rues Arcadie, Delachaise et Breslau, $200.

P. Bernard à la Security Building and Loan Association, la même propriété, $1,000.

Mme M. Centlivre à L. C. Centlivre, un terrain borné par les rues Roman, Ste-Anne, Derbigny et Domaine; un terrain borné par les rues Roman, Prieur, Ursulines et St-Philippe; et un terrain borné par les rues Annette, Urquhart, St-Antoine et Villeré, $2,800.

Cour Criminelle.

Mardi prochain sera jugée devant la cour criminelle l'affaire Klotz. Le procès aura lieu devant le juge Moïse, mais il est possible, probable même, que l'affaire sera remise, par le fait que les avocats des MM. Klotz, MM. Lionel Adams et Evans seront incapables de se présenter en cour parce que le même jour doit être jugée devant la section A l'affaire de E. Boulet, accusé d'homicide sur la personne d'Aristide Balestracci.

Ce sont là deux procès intéressants, mais l'un des deux devra être ajourné, attendu que les mêmes avocats sont engagés par les accusés dans les deux affaires.

Cour Civile de District.

C. E. Sarrazin demande un délai à ses créanciers. Son actif est estimé à $6 266.17, et son passif à $3,527.31.

H. Avraid contre Pascal Latelle en $499 de dommages.

Vol.

Le 10 décembre dernier, les journaux ont publié les détails d'une attaque nocturne dont M. Renes, un screwman, avait été victime. Il avait été accosté à l'encoignure des rues Chestnut et Camp, et étendu sans connaissance par plusieurs individus qui lui avaient volé une somme de $35. La police arrêta un nommé P. Lambach qui prouva son innocence et les agents acquirent la certitude que l'auteur du vol était un nommé Campbell.

Lorsqu'ils se mirent à sa recherche, ils apprirent qu'il avait quitté la ville et s'était réfugié en Floride.

Au moment du Mardi Gras, le chef de police ayant appris que Campbell était de retour avertit ses agents qui une seconde fois constatèrent la fuite du voleur qui avait, en effet, passé quelques jours à la Nouvelle-Orléans.

Campbell est revenu vivre avec sa femme il y a quelques jours, et les détectives ayant eu connaissance de sa présence en ville l'ont surveillé et appréhendé hier matin à 6 heures au moment où il sortait de chez lui pour se rendre au travail. Il a été emmené au poste du 6me precinct. Pressé de questions, il a avoué sa participation au vol et a révélé les noms de ses complices. La police est activement à la recherche des autres individus qui ont pris part à cette attaque.

Abus de confiance.

Hier, après-midi, un nègre du nom de W. Nickerson, qui était venu de Houma, pour faire des emplettes à la Nouvelle Orléans, a rencontré à la gare, du Southern Pacific, au moment de reprendre le train pour rentrer chez lui, un autre nègre nommé Johnson, qui fait le métier d'abuser de la confiance des gens de sa race qui viennent de la campagne. Il lui a proposé une partie de cartes en attendant le train.

Nickerson a tiré un jeu de carte de sa poche et Johnson a parié que le jeu était incomplet. Nickerson a soutenu qu'il l'était et a tenu le pari, tirant un billet de $20. N'ayant pas d'autre argent, Johnson lui a proposé de lui donner en échange deux billets de $10, et lui a tendu deux billets confédérés. Nickerson les a pris sans s'apercevoir de leur non-valeur, mais ses soupçons ont été éveillés par la fuite de Johnson qui, aussitôt en possession des $20 s'est mis à courir.

Nickerson a prévenu la police et Johnson a été arrêté. L'argent a été rendu à Nickerson qui n'ayant pas le temps de rester en ville pour poursuivre l'autre nègre, lui a évité la punition qu'il méritait. Il a été seulement condamné à $5 ou 30 jours.

M. Davey.

M. Davey, représentant au Congrès, est arrivé hier de Washington, afin de s'occuper de l'élection qui va avoir lieu dans son ward.

LE DECORATION DAY.

Il n'est pas d'anniversaire qui soit plus cher au cœur des Louisianais et plus fidèlement observé que le Decoration Day, aussi la date du 6 avril fait-elle s'épanouir chaque année sur les tombes des Confédérés les fleurs du souvenir, toujours aussi fraîches et apportées par des mains féminines ou par celles de compagnons d'armes qui ont survécu à la grande guerre, et qui ont un saint amour pour les tombes de ceux qui sont tombés à leurs côtés, pour la défense de la cause qu'ils avaient épousée.

Comme de coutume, les dames du Memorial Association se sont occupées de se pourvoir de fleurs, et elles leur ont été envoyées en abondance ; aussi la décoration des tombes a-t-elle été plus belle peut-être que les années précédentes. A midi, les vétérans chargés de la décoration du monument de Lee se sont acquittés de leur mission. Toutes les associations militaires de la ville étaient représentées. Elles ont pris place pendant la décoration autour du monument.

Le cortège s'est ensuite mis en marche vers la rue du Canal, afin de prendre le train pour les cimetières. Là, une volée de mousqueterie a été tirée sur chaque tombe. La prière par laquelle est toujours ouverte cette cérémonie a été récitée par le Rév. R. Q. Mallard, et le discours a été prononcé par l'Hon. F. A. Monroe. La bénédiction a été donnée par le Rév. Gordon Bakewell. Tous les monuments ont été admirablement décorés dans les cimetières de Greenwood et de la Métairie.

Une tombe qui n'est jamais oubliée non plus, c'est celle du Père Turgis, l'aumônier militaire, tant aimé de son vivant et dont la mémoire est chérie par tous les soldats. Mme Hincks avait pris cette année l'initiative de se procurer les fleurs destinées à la décoration de ce tombeau, qui disparaissait complètement sous des pièces montées et les bouquets. Un détachement de chaque association militaire s'était rendu au cimetière St-Louis et un piquet d'honneur composé de MM. Charles Laudumiey, chef ; Jos A. Hincks, J. A. Charbonnet, Edouard Darive, Ernest Cornu, et A. A. Castanedo a gardé le tombeau.

Une volée de mousqueterie a été tirée sur la tombe, après un admirable discours, pleine de sentiment prononcé par M. G. Breaux qui a fait une allocution à la fois patriotique et plein de cœur, dans laquelle il a rappelé les principaux traits de la vie du Père Turgis, en faisant les éloges les plus touchants, les plus mérités.

Le 6 avril était aussi l'anniversaire de l'Armée du Tennessee, et elle a admirablement décoré son quartier-général et y a donné un magnifique banquet.

Empoisonnement.

Hier matin à 9 heures, est mort à l'Hôpital un nommé Martinez, qui a succombé à l'empoisonnement par le laudanum. Il habitait à l'encoignure des rues St Charles et Washington, dans une pension où il partageait une chambre avec un nommé Rogers. Hier matin, à 6 heures 20, Rogers en se levant a adressé la parole à son compagnon, mais ne recevant pas de réponse, il a pensé qu'il était endormi et l'a secoué pour le réveiller.

N'y réussissant par pas, il s'est alarmé et a appelé les autres personnes de la maison qui en arrivant dans la chambre ont trouvé une fiole qui avait contenu du laudanum. Un médecin a été appelé, mais il a conseillé le transport du malade à l'hôpital où il a expiré au bout de deux heures. Martinez était de joyeuse disposition, néanmoins il avait dit souvent que pour un individu de sa condition, il ne valait pas la peine de vivre.

Il était aussi souvent malade et dans ces occasions il parlait de suicide. Il était cependant toujours très gai et personne ne croyait qu'il eût l'intention de mettre ses menaces à exécution. Jeudi soir avant de se coucher il était de bonne humeur et parlait de ce qu'il avait l'intention de faire le lendemain, par conséquent il ne semblait pas songer au suicide.

Il avait l'habitude de prendre du laudanum pour se soulager lorsqu'il était malade, et les personnes qui ont connaissance du fait, affirment qu'il en a pris sans intention une dose excessive. D'autres personnes prétendent que l'affaire devrait être éclaircie et considèrent cette mort comme mystérieuse. Le défunt était arrivé depuis peu en ville où il avait trouvé de l'emploi comme tailleur de marbre. On ne lui connaît pas de parents en ville. Il était âgé de 45 ans.

Le feu.

Hier à midi, le feu a été mis par des étincelles échappées de la scierie Lhote, au toit de la cuisine du No 205 de la rue St-Louis, appartenant à Francis Hyman, et habité par Mme Kate Saguer. L'immeuble a été endommagé pour $100. Les flammes ont été éteintes par les employés de la scierie.

Le No 124 a été endommagé pour $200. Il est assuré $3,000 à la compagnie Lafayette. Le mobilier a été sauvé. On pense que le feu a été mis par l'explosion d'un poêle à gasoline. Tandis que le capitaine Flynn commandait ses hommes, un morceau de bois lui est tombé sur la tête et il a été légèrement blessé.

Il a reçu les soins nécessaires dans une pharmacie du voisinage.

Mlle Abrams, une des personnes qui habitaient la maison, a perdu un porte-monnaie contenant une somme de $5.

A 9 h. 30 des étincelles ont mis le feu au No 211 de la rue Général Taylor, habité par une famille de gens de couleur. La maison a été endommagée pour $150.

A 5 h. P. M., un commencement d'incendie a endommagé pour $2,000 le No 126 de l'avenue Louisiana habité par Alf. Abrams. Le mobilier a été endommagé pour environ $200.

Hier matin, à 3 heures, le feu a pris dans une écurie au No 48 de la rue Washington, occupée par Oscar Rossiger et Antonio Giardelle. Les dégâts se sont élevés à $600. Le mobilier des locataires a été considérablement endommagé. Un cottage voisin, habités par des gens de couleur, a été endommagé pour $25.

La Convention des Epiciers.

La seconde séance de la Convention des épiciers en gros a été tenue hier de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Plusieurs délégués ont pris la parole, la plupart pour discuter la difficulté éprouvée dans les transactions avec les maisons de mise en conserves.

D'autres ont parlé de l'union entre les membres de l'association, et M. Ross, de Knoxville, a fait une motion dont le but est de cesser toutes relations commerciales avec les maisons de gros qui consentent à vendre directement aux maisons détail.

Dans la soirée, les délégués ont été invités par les épiciers des maisons de la Nouvelle-Orléans, à un magnifique banquet qui a eu lieu à l'Hôtel Royal.

Blessé Accidentellement.

Hier soir, à 5 heures, deux enfants de couleur, Eddie et Frederick Balz, âgés l'un de 13 et l'autre de 16 ans, se trouvaient ensemble dans les champs, coin Jackson et Septième, coupant de l'herbe, lorsqu'à la suite d'une légère discussion, Eddie a jeté sa faucille dans la direction de son frère qui a eu le pied presqu'emporté.

Chute.

Hier, à 3 heures 30 P. M., O. M. Collins, un charpentier de couleur habitant au No 66 rue Laharpe, est tombé du toit d'un hangar qu'il réparait, à l'encoignure des rues St Bernard et Tonti. Il est tombé d'une hauteur de 15 pieds et dans sa chute s'est cassé la jambe droite à la hauteur de la cheville. Il a été transporté à l'Hôpital.

Accident.

Hier matin à 8 heures, tandis qu'un train du West End venait de quitter la rue du Canal et passait à l'intersection de la rue Franklin, un poteau de la nouvelle ligne électrique est tombé sur un arbre qu'il a déraciné, et arbre et poteau se sont abattus sur la locomotive qui a été endommagée pour $50.

Société de St-Vincent de Paul.

Le meeting général des membres actifs et honoraires de la Société de St-Vincent de Paul aura lieu demain, dimanche, à l'Eglise de St-Jean-Baptiste, coin Dryades et Clio.

Au Bénéfice de l'Ecole de Paroisse.

Un grand concert avec distribution de prix a lieu aujourd'hui, à 7 heures du soir, dans la salle No 58 rue de l'Hôpital, au bénéfice de l'Ecole de Paroisse. Entrée, 25 cents; enfants, 10 cents.

MENUS FAITS.

Le recorder Adams a condamné hier matin à une forte amende trois individus qui ont été arrêtés dans la maison de Nellie Grey, rue Bassin No 7, pour avoir, étant en état d'ivresse, badigeonné avec du carmin la figure d'une des femmes nommée Emma Mitchell.

Dog and Pony Show.

Les représentations du *Dog and Pony Show* sont très suivies depuis quinze jours qu'elles ont été inaugurées au Lee Circle. La foule afflue tous les soirs à la vaste tente où ont lieu les très intéressants exercices des chiens et des ponies savants du professeur Gentry. C'est un spectacle qui fait surtout les délices des enfants. Qu'on les y mène vite : chiens et ponies doivent nous quitter dans une semaine.

BULLETIN Télégraphique.

Les Anarchistes à Paris.

Une grande agitation règne dans la capitale par suite de l'attentat du restaurant Foyot.

De nombreuses arrestations ont été opérées, mais la police ne croit pas tenir encore le coupable.

Les boulevards et les avenues sont encombrés. Cette bombe a fait plus de victimes qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

Taillade, le poète anarchiste, Mme Vignia qui se trouvait avec lui et une dame Leroux ont été très grièvement blessés

M. Taillade souffre horriblement et implore constamment les médecins afin qu'ils lui donnent du chloral pour calmer ses souffrances. On ne le regrette guère, car il est victime de ces mêmes attentats dont il s'est posé comme défenseur.

Il s'en repent toutefois et maintenant qu'il a goûté aux effets de la dynamite, il est un des premiers à dénoncer les anarchistes et déclare qu'ils ont perdu à jamais ses sympathies.

Un des garçons de café a été rendu sourd par l'explosion.

La police déploie une grande activité et l'on pense que les nombreuses arrestations qui ont déjà été opérées aideront à découvrir le coupable. Le fait que la bombe a éclaté en face du palais du Luxembourg est pour beaucoup un indice que l'intention de l'anarchiste était de le faire sauter. Les dégâts causés par la bombe sont considérables. Toutes les vitres du bureau de poste situé du côté opposé de la rue ont été brisées et deux immenses glaces de la devanture d'un magasin situé au coin de la rue Condé, ont volé en éclats.

L'explosion a été entendue à une grande distance. Les experts affirment que l'engin devait être composé de nytroglycerine et non de dynamite. Le jour de l'explosion, trois anarchistes avaient été remis en liberté, et le fait qu'ils n'étaient sortis de prison que trois heures avant l'explosion, est considéré comme très significatif. Il y a en ce moment en prison 104 anarchistes, et les autorités vont se montrer plus prudentes, lorsqu'il s'agira de la mise en liberté d'individus d'allures suspectes.

Peu après l'explosion du restaurant Foyot, la police a trouvé dans une rue de Versailles une bombe chargée avec des morceaux de fer et des balles, et contenant un liquide jaunâtre. La bombe du restaurant Foyot contenait un mécanisme d'horlogerie, car on a retrouvé dans le plafond un rouage d'horloge et un morceau de ressort. La police surveille les abords de tous les principaux hôtels ainsi que l'Odéon et le Sénat.

On a trouvé dans le café Foyot, des balles de revolver dont la machine infernale devait être chargée.

M. Girard a déclaré qu'elle devait contenir 8 livres de matières explosives qui ont été allumées par la mise en contact d'acide sulfurique et de poudre de chlorate.

Mort du Curé de la Madeleine.

Paris, 3 avril — L'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine, est mort aujourd'hui des suites d'une pneumonie. L'émotion qu'il a éprouvée lors de l'explosion de la bombe de Pauwels, à l'entrée de la Madeleine, avait fortement ébranlé sa santé déjà chancelante. L'abbé Le Rebours, prêtre d'un grand mérite, mais très modeste, avait refusé quarante-deux fois d'être élevé à la dignité d'évêque, comme on le lui avait offert.

Humbert et Guillaume.

Le roi Humbert, accompagné de sa suite, vient de se rendre à Venise où il va rencontrer l'empereur Guillaume. Le fait que Signor Bozelli accompagne sa majesté semble indiquer que l'on discutera des questions commerciales.

L'Empereur Guillaume.

6 avril—La frégate allemande Von Moltke vient d'arriver à Pola, Autriche, ayant à son bord l'empereur Guillaume. Une salve a été tirée par les forts de la côte et les navires ont hissé leurs pavois à l'entrée de la frégate dans le port.

Tremblement de terre.

On écrit de Mexico, qu'une violente secousse de tremblement de terre a été ressentie dans l'Isthme de Tehuantepec et qu'elle a causé des dégâts considérables sur la côte du Pacifique.

Les dommages causés à l'intérieur ne sont pas encore connus.

Brésil.

L'amiral Mello vient d'arriver à Desterro, siège du gouvernement, proclamé par les révolutionnaires. Les navires Republica, Aquidaban, Urano, Meteor et Esperanza se trouvent maintenant dans ce port, ainsi que trois torpilleurs et deux transports. Ces navires sont montés par environ 4,000 hommes et la flotille va se mettre immédiatement en route pour livrer bataille à la flotte de Peixoto.

L'amiral Mello prendra le commandement en personne. On l'a déjà annoncé, la flotte de Peixoto a quitté la baie de Rio pour se rendre dans le Sud, et c'est là ce qui a décidé l'amiral Mello à se porter à sa rencontre.

Costa Rica.

On s'attend d'un moment à l'autre à une révolution au Costa Rica. Les troupes sont dans les casernes, attendant des ordres. Les résidences des principaux citoyens et des prêtres sont gardées par des soldats.

Une dépêche reçue de Costa Rica dit que les deux présidents Rodriguez et Iglesias sont gardés, car ils craignent d'être assassinés d'un moment à l'autre.

La Question des Pêcheries.

Le bill relatif à la mise en vigueur des réglements adoptés par le comité d'arbitrage relativement à la pêche des phoques dans la mer de Behring, vient d'être voté en seconde lecture, par la Chambre des Communes.

Un bataillon de Marins.

Le comité de la Chambre qui s'occupe des questions navales, a décidé de suggérer l'idée à la Chambre de la création d'un bataillon de marins, dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Des réserves semblables ont été organisées dans toutes les autres villes de la côte et le ministre de la marine leur a accordé l'usage de navires de guerre pour pratiquer.

Le général Meyer qui est membre du comité pense qu'il ne serait pas difficile d'obtenir l'usage d'un navire pour la Nouvelle-Orléans, s'il s'y formait un bataillon de réserve.

L'armée industrielle.

Presse Associée—

6 avril.—La ville d'Oakland, Cal., vient d'être jetée dans la plus grande agitation par l'arrivée d'un régiment sans travail qui quitté San Francisco pour se joindre à l'armée de Coxey. L'alarme donnée en temps de soulèvement a été sonnée, et toute la nuit hommes, femmes et enfants ont été dans les rues.

Le gouverneur a appelé la garde nationale et la police, et des députés shérifs ont été assermentés et ont reçu des armes pour se joindre aux troupes, tout cela parce que 600 hommes refusaient de quitter la ville. Un seul mot, un coup de feu auraient pu précipiter les choses et être le signal d'une mêlée sanglante. Rien de semblable n'a eu lieu cependant et les hommes composant le régiment en question se sont décidés à partir lorsqu'ils ont vu qu'il était inutile d'essayer de résister à la volonté des habitants de Oakland.

En arrivant à Oakland, ces hommes avaient l'espoir d'être transportés dans des wagons de marchandises. A leur arrivée, ils ont appris que la compagnie de chemin de fer ne les laisserait pas voyager sur ses trains, et ils ont campé dans le voisinage de la ville. Les habitants leur fournissant les aliments nécessaires à leur entretien, ils n'étaient pas pressés de reprendre leur voyage.

Une souscription de $200 a été prélevée et les fonds ont été offerts à la compagnie, si elle consentait à fournir les wagons nécessaires au transport de cette armée, mais elle a refusé, disant que la somme était insuffisante.

Le bruit ayant couru que le chef de cette bande était un individu qui avait pris part à l'attentat de Haymarket, les habitants ont fait part de leurs craintes au maire qui a donné ordre à la police de faire partir ces vagabonds sans plus tarder.

Le chef de police, après avoir appris que la petite armée se composait exactement de 640 hommes, a donné ordre à tous les agents de se présenter immédiatement en uniforme à l'hôtel de ville. Le maire ayant été informé que la police serait insuffisante pour se mesurer avec un nombre aussi considérable d'hommes, la milice a été immédiatement appelée.

Un canon Gatling a été placé tout chargé en face de la mairie, et à minuit le maire, le chef de police et les autres fonctionnaires ont tenu conseil et il a été décidé que l'on marcherait sur le camp à 3 heures du matin. A 2 heures, une alarme générale d'incendie a été sonnée et les citoyens se sont rendus à la mairie où environ 1,200 ont été assermentés comme officiers spéciaux pour maintenir l'ordre. Lorsque l'on s'est rendu au camp pour ordonner aux vagabonds de partir ; ils ont refusé et les meneurs ont été arrêtés.

Finalement ils ont été remis en liberté et ils ont conseillé la modération et la soumission à l'ordre qui leur était donné.

A 4 heures, ils étaient tous en route dans des wagons de marchandises.

A Sacramento, la petite armée va recevoir un renfort de 300 hommes au moins, et il est évident que si les compagnies de chemin de fer refusent de transporter ces hommes, on peut s'attendre à des troubles.

L'armée est arrivée à Riverside et elle est campée à 10 milles de la ville.

Les hommes sont indignés parce que les habitants ne leur ont pas fourni des vivres ainsi qu'ils s'y attendaient.

L'armée du Génl. Frye.

6 avril—L'armée du Génl. Frye a repris sa marche sur Washington, mais son étape a été courte. Le chef de police de St-Louis ayant acquis la certitude que les compagnies de chemins de fer ne se chargeraient pas du transport des hommes qui composent la petite armée, a ordonné au Génl. Frye d'emmener ses hommes hors des limites de la ville après 8 heures du matin.

Après un déjeuner se composant presque exclusivement de haricots, les hommes ont été emmenés hors des limites de la cité. Bien qu'ils manquent de provisions, ils refusent les occasions qui leur sont offertes de travailler. Les compagnies ne veulent plus se charger du transport de ces individus, parce qu'elles ont reçu avis de la plupart des municipalités de ne pas les amener dans leurs limites.

Ce fait rend la situation critique, car ces ouvriers qui se plaignent de ne pas avoir d'emploi et qui sont menacés de mourir de faim s'ils sont condamnés à rester dans le voisinage de St Louis, refusent d'accepter l'offre d'une compagnie qui a proposé à 200 d'entre eux de leur assurer du travail pendant un an à poser des tuyaux à raison de $1 50 par jour.

Si la situation ne change pas bientôt, le général Frye mettra à exécution son projet de livrer ces hommes comme vagabonds à la police de St-Louis et la ville se verra ainsi obligée de pourvoir à leurs besoins.

Le Comte Von Eulenberg.

On pense que si le chancelier Caprivi donne sa démission, il sera remplacé par le comte Von Eulenberg, et l'on dit que si celui-ci a été nommé ambassadeur à Vienne, c'est afin de rendre plus facile son élévation au poste de chancelier.

La taxe sur les banques.

On dit que le secrétaire Hoke Smith affirme que le Président est en faveur du rejet de la loi créant une taxe sur les banques d'Etat.

La Monnaie de la Nouvelle-Orléans.

Le secrétaire Carlisle a annoncé que la Monnaie de la Nouvelle-Orléans resterait ouverte. Il a fait cette déclaration au gén. Meyer qui exprimait la crainte que le rejet du seigniorage bill ne causât la fermeture de la Monnaie et la réduction de son personnel. M. Carlisle a dit qu'elle resterait ouverte, même si, pour cela, il était nécessaire d'envoyer de l'or de la Monnaie de Philadelphie.

Le sucre.

En ce qui concerne la question du tarif, et plus particulièrement celle du sucre, les républicains ont annoncé leur intention de voter pour le maintien de la prime, mais à un taux moins élevé.

Dans la Caroline du Sud.

Le soulèvement causé par l'ordre du gouverneur de la Caroline du Sud de mettre en vigueur la loi relative à la restriction de la vente des boissons, s'est apaisé.

Les affaires ont repris leur cours à Darlington et Florence et les troupes se sont retirées.

La paix et l'ordre règnent de nouveau.

Lynché

6 avril—Mme Chambers, de Grenoboro, Gie, ayant été outragée la nuit dernière par un nègre, celui-ci a été pris par la population et pendu avant l'arrivée de la milice envoyée sur les lieux par le gouverneur afin d'essayer d'empêcher cette exécution sommaire.

Le Dr Brown-Séquard.

L'enterrement de M. Brown-Séquard aura lieu au cimetière Montparnasse. Conformément au vœu exprimé par le docteur Brown-Séquard avant sa mort, on ne prononcera pas de discours sur sa tombe et le service funèbre sera des plus simples. Le docteur Brown-Séquard a succombé à une attaque de congestion cérébrale.

Le Prince de Galles.

Le prince de Galles vient d'arriver à Paris, venant du Midi. A l'arrêt du train à Marseille, le prince a failli être victime d'un grave accident.

Il s'était un peu attardé au buffet de la gare et le train se mettant en marche, essaya de sauter dans son wagon, mais il ne put qu'en saisir la balustrade.

Voyant le danger que courait le prince le chef de gare donna au mécanicien le signal d'arrêter. Sans le sang-froid de cet employé, il est à peu près certain que le prince de Galles aurait été tué.

La vitalité, épuisée par excès de travail ou par la maladie, est sûrement restaurée par la Salsepareille d'Ayer.

Mme Carnot, qui était, comme on le sait, présidente du comité des Femmes françaises pour l'Exposition de Chicago, vient de recevoir une lettre de Mme Palmer, présidente de l'Exposition générale féminine à Chicago. Dans cette lettre, Mme Palmer constate l'éclatant succès remporté par l'exposition des Femmes françaises dans ses diverses branches. Arts, littérature, ouvrages féminins, statistiques et monographies, industries artistiques étaient brillamment représentés, dit Mme Palmer, et l'organisation générale de l'exposition féminine française faisait le plus grand honneur à son comité.

E. BARBIER,
Horloger - Bijoutier
60, rue Royale, 60
Entre Bienville et Conti.

Grand assortiment de MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Lunettes et Pinces-nez.

RÉPARATIONS DE MONTRES, PENDULES, Bijouterie et tous objets concernant sa profession.
Garantie complète. Prix modérés.
1er déc 93—1an

Magasin du Bon Marché

61......RUE ROYALE......61

F. A. BRUNET

Grande spécialité en Diamants, Argenterie et Montres en tous genres. Aussi Pendules, Lunettes, Jumelles, Cannes à pommes d'or et d'argent. Réparations de Bijoux en tous genres, etc.
14déc93—1an

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle : plus de trente ans d'expérience. Spécialités pour les accordes de pianos ; ordres de la campagne promptement exécutés.
20 mars—

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.

J. S. LANDRY
J. S. LANDRY, Surintendant. — Agent général pour le Frêt et les Passagers
25 oct—

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN,
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE
Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73......CHARTRES......73

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Oteghem.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,297—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, pour la Paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Oteghem, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 avr—7 11 15

Succession de Julius Brette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,299—Division E—Attendu que Jno. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julius Brette, décédé testateur; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 avril—7 11 15

Succession de Pauline Pamar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,281.—Division C.—Attendu que Louis R. Sassinot, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Pauline Pamar, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 avr 7 11 15

Succession de Mme Elodie Humphreys

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,155—Division B—Attendu que John B. Humphreys a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Elodie Humphreys, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 mars—29—avril 3 7

Succession du Dr Jno Carter et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,737.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Virginia G. Carter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 avril—4 8 13

Succession de Johanna Althen, veuve de Henry Jungblut.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42,251—Division B.—Attendu que Louisa Jungblut, femme de William H. Kern, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Johanna Althen, veuve de Henry Jungblut, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 avril—4 8 13

Succession de Michael John Kernaghan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,250—Division B—Attendu que Daniel William Kernaghan a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael John Kernaghan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 avril—5 8 14

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 37,619, Division B—Abbott & Diboll vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite en cette affaire par Abbott & Diboll et par R. W. Abbott et J. C. Diboll soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers. Qu'une réunion des créanciers de la dite raison sociale et de R. W. Abbott et de J. C. Diboll soit convoquée et tenue, conformément à la loi, pardevant Bussière Rouen, un notaire public de cette ville, commençant le 16me jour de mai 1894, à 11 h. A. M. Que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits Abbott et Diboll, et du dit R. W. Abbott et du dit J. C. Diboll soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 avril 1894.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7avril—3f au 10mai

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 42,010—Division B—Ordre de Cour—A. N. Klein vs. ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire Alfred N. Klein, soit et est par le même acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq. notaire, à son bureau, No 7 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 16me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de déterminer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. H. Bryan Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 14 mars 1894.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 mars—5fen 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,124—Division "B"—Danner Bros vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires Danner Bros, une raison sociale composée de William et Charles Danner, soit convoquée et tenue pardevant Arthur McGuirk, Esq., notaire public, en son bureau, No 37 rue Carondelet, en cette ville, commençant VENDREDI, le 6me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1894.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mars—3f au 6 avril

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42 267.—Division E.—Wm W. Charlton & Co., etc. vs. leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession de biens des pétitionnaires William W. Charlton et Charles H. Marks, individuellement et comme membres de la maison commerciale de Wm W. Charlton & Co., soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier Esq., notaire public, à son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville commençant LUNDI, le 7me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Alf. H. Flemming Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 avril 1894.
(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5 avril—3f au 7 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 41,322 — Division A—S. A. Calongne vs ses créanciers. — Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de l'insolvable S. A. Calongne soit convoquée et tenue pardevant Fred. Deibel, notaire en cette ville, à son bureau, No 85 rue St-Charles, le LUNDI, 7me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la remise et fixer et déterminer les termes et conditions par lesquels les dites propriétés foncières rendues dans cette affaire seront vendues, et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que Wm C. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire en lieu et à la place de W. R. Greathouse, décédé.
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1894.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 av—3f en 10 j

Samuel Meyers vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. No 39,405—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Geo. E. Marks, Syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 mars—fév. 3 7

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,191, Division C—Ordre de Cour—Peter J. Pretus vs. ses Créanciers—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire, Peter J. Pretus, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frederick Zengel, notaire public, à son bureau, No 49 rue Camp, le 13me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., pour voter sur la question de l'acceptation de la dite cession, d'élire un syndic et voter sur tous autres sujets qui pourraient leur être soumis, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 28 mars 1894.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
30 mars—3f au 13 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,927—Division C—Henry F. Blaess, vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens demandée par Henry F. Blaess soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. G. La Pice, Esq., notaire public, le 9me jour d'avril 1894, afin de soumettre devant eux l'état de ses affaires, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que B. T. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1894.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 mars—3f au 9 avril

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du cheval de course "LUCY CLARK."

Thos. F. Eagan et John T. Eagan vs Charles Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 41,712—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 16 avril 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Devant mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres.

Un cheval de course appelé "Lucy Clark."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 av—4 7 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Comptes Ouverts et de Livres de Comptes, etc.

George D. Geddes vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28 029—En vertu d'un ordre de vente daté 2 mars 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 avril 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de comptes ouverts et de livres de comptes, etc, remis par l'insolvable.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
31 mars—31—avril 3 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés du Sixième District.

Finlay & Brunswig vs. Leo C. Peres et Mme Mary J. Finegan, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 35,765—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 2 mai 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Deux lots de terre**, étant les lots Nos 1 et 2, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 149, borné par les rues Jersey, Marengo, Laurel et Constantinople, et mesurant soixante pieds de face sur la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt cinq pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure Jersey et Marengo.

2° **Un lot de terre**, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 16 de l'îlet No 101, borné par les rues Toledano, Jersey, Chippewa et l'avenue de la Louisiane et mesurant vingt sept pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces.

Ensemble avec toutes les améliorations, etc., sur les dites propriétés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mars—5—avril 5 12 19 26—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du quatrième district.

E. A. Carrère vs John B. Schmitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 41 C61—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 11 avril 1894, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y trouvent, y appartenant ou de toute autre façon en faisant partie, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Laurel, Deuxième, Annonciation et Troisième, désignés sur le plan d'arpentement de la ville comme les lots Nos onze et douze de l'îlet No 97, et mesurant chacun trente un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel sur cent pieds de profondeur et trente et un pieds six pouces et deux lignes de largeur dans le fond pour le lot No onze, et trente et un pieds deux pouces de largeur dans le fond pour le lot No douze.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et Conditions.

1° Pour du comptant à un montant suffisant à payer et satisfaire le premier billet en litige à savoir. Un billet tiré par John B. Schmitt à son propre ordre et par lui endossé, en date du 30 janvier 1893, et payable un an après date pour la somme de six cent quatre vingt dollars ($680) avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à leur paiement, cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur la somme en litige pour huit dollars, frais du greffier, et les dépens et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement du second billet décrit en litige savoir. Un billet souscrit par John B. Schmitt à son propre ordre et par lui endossé en date du 30 janvier 1893 et payable deux ans après date pour la somme de six cent quatre-vingt ($680) avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur et privilège sur ladite propriété selon un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 30 janvier 1893.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8 15 22 29—avril 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District.

H. H. Hall, Exécuteur Testamentaire, versus Ambrose Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 41,846—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 avril 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages appartenant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 377, borné par les rues Prytanée, Aline, Foucher et l'avenue St-Charles, la dite portion de terre est désignée par la lettre A sur une esquisse d'arpentage annexée à l'acte mentionné ci-dessous passé par devant N. B. Trist, notaire le 11 juillet 1888, faite par P. A. D'Hémécourt sous voyer de la ville le 22 juin 1888 et mesure d'après cela, soixante-cinq pieds de face à la rue Foucher, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-cinq pieds et est composée des lots numéros neuf et dix et de deux pieds quatre pouces du fond des lots cinq, six, sept et huit sur une esquisse d'arpentage faite par A. G. Blanchard, sous voyer de la ville datée le 8 octobre 1872, annexée à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 27 août 1886.

Etant la même propriété achetée par le défendeur par achat de Bartolome Fico, d'après un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 11 juillet 1888, dûment enrégistré au bureau des Aliénations, Livre 128, folio 387.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Un montant comptant suffisant pour payer le billet pour lequel on opère la saisie, tiré par Ambrose Smith, défendeur à son propre ordre et endossé par lui date le 18 janvier 1893 et payable un an après date pour la somme de $2 333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement ; 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant total du dit principal et intérêt ; neuf [$9] piastres frais de greffier et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera les billets qui ne sont encore dus et les obligations et de l'hypothèque, à savoir: Un billet tiré par le dit Ambrose Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893 et payable deux ans après date pour la somme de $2 333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement. Un autre billet tiré par le dit Ambrose Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893, et payable trois ans après date pour la somme de $2,333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement.

3° Et la balance, s'il y en a comptant sur les lieux ; et au cas où le prix d'enchère sur la propriété serait après la déduction des honoraires frais et taxes comptant—moindre que le montant totale de la réclamation du plaignant avec intérêt, ainsi que cela est mentionné ci-dessus, et des billets qui devront être assumés ainsi que ci-dessus—alors l'acquéreur paiera la réclamation comptant du plaignant et assumera les billets non échus mentionnés ci-dessus—**pro rata jusqu'au montant de son enchère.**
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 mars—16 22 30—avril 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Sixième District.

Sophie Bendernagle, veuve de John Bendernagle, Exécuteur Testamentaire,

Versus

Mme Susan Ann Sampson et Thos. H. Sampson, son mari, pour l'autoriser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,301—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, je vendrai, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI 18 avril 1894, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Lyon, Bordeaux et le fleuve Mississippi, désignés comme suit, à savoir:

Trois sont désignés par les numéros six, sept et huit sur un plan de C. A. Hedin, voyer, daté le 30 janvier 1848, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire, d'après lequel les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Front, la même façade sur le fleuve sur cent cinquante pieds de profondeur, plus ou moins, et les autres deux lots sont désignés comme lots neuf et dix sur un plan du dit Hedin, voyer, daté le 15 janvier 1848 et déposé au bureau de L. Herrmann, ex-notaire d'après lequel les dits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Front, la même façade sur le fleuve sur cent soixante pieds de profondeur plus ou moins, le lot Dix formant le coin de la rue Front et Lyon, les dites mesures de profondeur de tous les dits lots allant de la rue Front au fleuve Mississipi.

Ensemble avec tous les atterrissements et toutes les alluvions qui se sont ou pourront se former sur la rive du dit fleuve en face de la propriété décrite ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 22 30—avril 6 13 18

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Joli Cottage Double en Bois,

Nos 225 et 225 1-2 rue Perdido.

Succession de Mme Marie Murray, épouse décédée de James White.

No 41,646.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 12 mars 1894 de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un joli cottage double en bois avec un étage, Nos 225 et 225 1/2 rue Perdido, ayant 4 chambres, hangar, etc., sur chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal No 441, borné par les rues Perdido, Gravier, Claiborne et Ste-Adeline, anciennement îlet 6 borné par les rues Gravier, Perdido, St Jane et Ste Adeline, conformément à un plan de A. S. Phelphs, en date du 22 decembre 1844 déposé à l'étude de D. S. McCay, notaire, le dit lot est désigné par le No 6 et mesure 30 pieds 8 3/4 pouces de face à la rue Perdido, 30 pieds de largeur dans le fond, sur 119 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 7, et 113 pieds 4 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 5, près de la ligne des chars, de l'Eglise St Joseph des marchés et des écoles, dans un voisinage bien tranquille.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix de l'adjudication ; 10 pour cent comptant seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17 24 31—av 7 14 18

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE BATTURE
—ET—
Sites Convenables pour Bâtir
—DANS LE—
SIXIÈME DISTRICT.
A l'Encan.

A. Storrs & Bennett Co vs Dame Vve Patrick Harnan et al.

No 40,166—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR J. H. O'CONNOR & Co.—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI 11 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre daté et signé dans la sus-dite affaire, le 8 mars 1894 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, savoir—

1° **Un certain terrain**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième district de cette ville, carré de l'îlet No 79 1/2 borné par la rivière Mississippi et les rues Water, Upperline et Lyon, composé du terrain No 4 et de la moitié contigüe du terrain No 5, mesurant 45 pieds de façade rue Water, sur 150 pieds de profondeur, avec droit à l'une quelconque ou à toutes les additions y appartenant.

2° **Un certain terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 27 borné par les rues Chestnut, Broadway, Ferdinand et Elizabeth. Le dit terrain est désigné par la No 11 et mesure 30 pieds de façade rue Chestnut, sur 120 pieds de profondeur.

3° **Cinq certains terrains**, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 83 borné par les rues Burthe, Chestnut Broadway et Troisième désignés comme les terrains Nos 16, 17, 18, 19 et 20 et mesurant comme suit :

Le terrain No 16 a 30 pieds de façade rue Chestnut, sur 120 pieds de profondeur.

Les terrains Nos 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Burthe sur 120 pieds de profondeur. Le dit terrain No 17 forme le coin des rues Burthe et Chestnut.

4° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 3 borné par les rues South Front, Walnut et la propriété de la succession Foucher. Le dit terrain est désigné par le No 4 et mesure 30 pieds de façade rue Walnut, sur 160 pieds de profondeur.

Conditions de la Vente.

Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et le reste s'il y en a un et deux ans de crédit, avec 6 pour cent d'intérêt sur la partie non payée à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, avec la clause usuelle de lien du vendeur et de sécurité pour la partie non payée du prix d'achat. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1894, en sus du prix de l'adjudication et feront un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat, au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Geo. C. Préot, notaire.
10 mars—10 14 21 28—av 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante
—DE—
propriété de valeur, propriété améliorée dans le premier district.

La résidence en briques à trois étages, No 271 rue Camp, entre Delord et Calliope.

A L'ENCAN. — A CREDIT.

Succession de Thomas W. Bethick.

No 37 641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Alfred C. Green, encanteur. Bureau No 56 rue Carondelet — MERCREDI 2 mai 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, daté et signé dans l'affaire ci dessus le 21 décembre 1893, et un ordre subséquent daté et signé le 21 mars 1894 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Camp, Lee Circle, St-Charles Delord et Calliope, désigné comme lot A sur un plan de L. H. Pilié, assistant voyer de ville, le 11 octobre 1881, et mesurant conformément 23 pieds 11 pouces de face à la rue Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles et est composé d'une portion du lot original No 11.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent d'une résidence en briques à trois étages connue par le No 271 rue Camp, ayant salon, salle à manger, cuisine, vestibule au premier, plusieurs chambres à coucher.

Conditions de la vente.—Comptant ou un tiers comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans avec intérêt de 7 pour cent par an garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie le tout au gré des acquéreurs. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent du prix de leur enchère au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Wm Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mars—27 28—4 11 18 25 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

DOUBLE COTTAGE DE CHOIX
—DANS LE—
TROISIÈME DISTRICT
Nos 299 et 299 1-2 avenue de l'Esplanade,
Entre les rues Prieur et Johnson.

AUX ENCHÈRES.

Succession du Dr J. F. Beugnot.

No 23,676—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE.—Alfred C. Green, encanteur.—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 9 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé dans l'affaire ci dessus, le 29 mars 1894, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir

Le charmant cottage double Nos 299 et 299 1/2, avenue de l'Esplanade dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade et les rues Kerlerec, Prieur et Johnson.

Le terrain comprend deux lots désignés par les numéros 7 et 8 d'après un plan dressé par J. A. Depouilly, assistant voyer de ville, en date du 26 octob e 1866 et déposé à l'étude de W. J. Castell, notaire.

Les dits lots se touchent et mesurent 29 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les cottages sont retirés de la rue et sont attrayants dans leurs apparences et par leur location, ils commandent toujours un bon loyer. Ils rapportent maintenant $480 par an.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste s'il y en a, à un crédit d'un et deux ans avec intérêt de 6 pour cent par an, privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 peur cent du prix de son enchère comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Edgar Grima, notaire.
1 avril—1 4 11 18 25—mai 2 9.

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS ! ACTIONS !

Mercredi, 11 Avril 1894.
—A LA—
Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles,
A MIDI.

SUCCESSION DE W. B. RINGROSE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 39,913.

MERCREDI, 11 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, nous vendrons à l'enchère publique, d'après et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, paroisse d'Orléans, daté et signé le 28 mars 1894, les ACTIONS décrites comme suit :

10 Certificats du Fonds-Capital de la Crescent City Brewing Company.
9 Actions de la Louisiana Excavating and Manufacturing Company.
10 Actions du Fonds-Capital de la Rosetta Gravel Paving and Improvement Company.

Conditions—Comptant ; un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication.
E. CURTIS & CO., Encanteurs de Propriétés Foncières et Actions, 201 rue du Canal.
29 mars—29—avril 1 4 7 8 9 10 11